



Municipalité de Saint-Jacques

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **mardi 8 septembre 2015 à 19 h**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Sophie Racette, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Madame Josyane Forest, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 365-2015

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution n° 366-2015

Adoption des procès-verbaux du 3 et du 5 août 2015

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les procès-verbaux du 3 et du 5 août 2015 soient adoptés tels que rédigés.

Résolution n° 367-2015

Approbation des comptes

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais que les listes des comptes soient acceptées :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la municipalité pour le mois d'août 2015, sont définis comme suit :

Liste des comptes payés du mois d'août 2015	359 953,96 \$
Liste des comptes payés par Accès D Desjardins	36 031,15 \$
Liste des dépenses approuvées au 3 août 2015	134 077,38 \$
Liste des dépenses approuvées au 6 juillet 2015	18 678,64 \$
Liste des comptes fournisseurs à payer	<u>133 459,22 \$</u>
Total des déboursés du mois d'août 2015	682 200,35 \$

QUE les déboursés d'une somme de 682 200,35 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.



Municipalité de Saint-Jacques

Finances au 8 septembre 2015

Fonds d'administration :

Au folio 5959 à la Caisse populaire Desjardins de la Nouvelle-Acadie

En placement : 2 954 566,00 \$

Au compte courant : 45 119,58 \$

Rapport du comité des ressources humaines

Un compte rendu du comité des ressources humaines qui a eu lieu le 17 août 2015 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois de septembre 2015.

Résolution n° 368-2015

Honoraires professionnels - Agrandissement de la mairie

ATTENDU QU'un projet d'agrandissement de la mairie est en cour;

ATTENDU QU'une facture est reçue de la firme Héту-Bellehumeur Architectes inc. d'une somme de 10 250 \$ (plus taxes applicables);

ATTENDU QUE cette somme est pour la préparation des plans préliminaires, ainsi qu'une partie des plans et devis dans le projet d'agrandissement de la mairie;

ATTENDU QUE les frais font partie intégrante du règlement n° 285-2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 10 250 \$ (plus taxes applicables) à Héту-Bellehumeur Architectes inc. pour la préparation des plans préliminaires ainsi qu'une partie des plans et devis dans le projet d'agrandissement de la mairie.

Résolution n° 369-2015

Proposition d'honoraires professionnels - volet ingénieurs

Soutien technique et supervision de projet

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit faire appel au service d'ingénierie de Beaudoin Hurens;

ATTENDU QU'une proposition de services et d'honoraires professionnels pour le volet civil est adressée à la Municipalité;

ATTENDU QU'il serait beaucoup moins coûteux pour la Municipalité de Saint-Jacques d'accepter cette proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires professionnels et de services de Beaudoin Hurens pour le volet civil, pour l'année 2015 et 2016.

Résolution n° 370-2015

Protocole d'entente - Inspecteur municipal

ATTENDU QU'un protocole d'entente est soumis à la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé concernant le partage d'un inspecteur municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont favorables à la conclusion d'une telle entente et acceptent le document déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'entente proposée pour les deux municipalités.

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que monsieur Pierre La Salle, maire, soient autorisés à signer l'entente.

Résolution n° 371-2015

Embauche d'un brigadier scolaire - Monsieur Claude Boisvert

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans le bulletin d'information Le Jacobin pour le remplacement du brigadier scolaire;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de monsieur Claude Boisvert, le tout selon les conditions salariales prévues au présent guide d'emploi;

ATTENDU QUE le taux horaire du brigadier sera de 13,35 \$/heure, le tout selon les conditions déjà établies dans le guide d'emploi

ATTENDU QUE la Municipalité désire engager monsieur André Robichaud à titre de brigadier substitut;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'embauche de monsieur Claude Boisvert au poste du brigadier scolaire, et d'accepter que monsieur André Robichaud agisse à titre de substitut pour ce même poste.

Résolution n° 372-2015

Raccordement du garage municipal au serveur informatique

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques, depuis plus d'un an, désire raccorder le garage municipal au réseau informatique de la Municipalité;

ATTENDU QUE la MRC Montcalm ne peut répondre favorablement à notre demande;

ATTENDU QU'il est important de pouvoir relier le garage municipal afin d'aménager le bureau du superviseur de la voirie;

ATTENDU QU'une proposition est reçue de la firme Solutions IP d'une somme de 4 331,21 \$ (plus taxes applicables);

ATTENDU QUE la Municipalité doit prévoir l'ajout d'une ligne internet au garage municipal afin de pouvoir relier les bâtisses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de Solutions IP et de procéder au raccordement du garage municipal le tout selon la proposition d'une somme de 4 331,21 \$ (plus taxes applicables).

Résolution n° 373-2015

Honoraires professionnels - Dossier Gilbert Beaudoin

ATTENDU QU'une facture est reçue de Bélanger Sauvé pour les honoraires professionnels dans le dossier de monsieur Gilbert Beaudoin;

ATTENDU QUE la somme de ladite facture est de 2 638,01 \$ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture de Bélanger Sauvé et de verser la somme de 2 638,01 \$ (plus taxes applicables) à Bélanger Sauvé pour les honoraires professionnels du dossier de monsieur Gilbert Beaudoin.

Résolution n° 374-2015

Honoraires professionnels - Bélanger Sauvé

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a eu recours aux services professionnels de Bélanger Sauvé dans les dossiers suivants :

- Entente industrielle (M. Taoutel)
- Opinion sur les dispositions de l'article 1072.1 du CM
- Étude et analyse du devis d'asphalte de la rue Montcalm
- Formation du CCU
- Diverses recherches au niveau du PIIA

ATTENDU QUE la facture reçue est d'une somme de 2 810 \$ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture de Bélanger Sauvé et de verser la somme de 2 810 \$ (plus taxes applicables) pour les frais d'honoraires professionnels.

Résolution n° 375-2015

Offre d'achat d'un lot dans le parc industriel

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est propriétaire des lots situés dans le parc industriel;

ATTENDU QU'une offre d'achat est reçue de la Résidence funéraire André Légaré inc. pour le lot numéro 4 914 759;

ATTENDU QUE la superficie dudit lot est de 11 280,9 mètres carrés (119 888,9 pieds carrés);

ATTENDU QUE l'offre d'achat est de 2 \$/pied carré (plus taxes applicables);

ATTENDU QUE les frais d'arpentage et de subdivision seront à la charge de la Municipalité;

ATTENDU QUE le fossé sera déplacé en arrière lot et que les travaux seront réalisés par la Municipalité de Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'offre d'achat de la Résidence funéraire André Légaré inc. pour le lot 4 914 759 situé dans le parc industriel de la Municipalité de Saint-Jacques.

Que l'acquéreur s'engage à assumer les frais de notaire.

Résolution n° 376-2015

Demande de contribution financière

Société d'horticulture et d'écologie de la Nouvelle-Acadie

ATTENDU QU'une demande de contribution financière est reçue à la Municipalité de Saint-Jacques de la Société d'horticulture et d'écologie de la Nouvelle-Acadie;

ATTENDU QUE des sommes avaient été prévues lors de la préparation du budget 2015, soit une somme de 726,12 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'accord à verser la somme à titre de contribution pour l'organisation de l'activité de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser à la Société d'horticulture et d'écologie de la Nouvelle-Acadie la somme de 726,12 \$

Résolution n° 377-2015

Demande de contribution financière - Club de pétanque Saint-Jacques

ATTENDU QU'une demande de contribution financière est reçue du Club de pétanque de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE cette année, le Club de pétanque fêtera son 25^e anniversaire de fondation;

ATTENDU QUE la contribution financière servira à l'achat des breuvages lors de la célébration du 25^e anniversaire du Club;

ATTENDU QUE les sommes avaient déjà été prévues au budget 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 500 \$ au Club de pétanque Saint-Jacques pour l'achat des breuvages lors de la célébration du 25^e anniversaire du Club.

Résolution n° 378-2015

Modification au guide d'emploi – Journée de maladie

ATTENDU QU'afin de régler le problème d'absentéisme des employés, le comité des ressources humaines recommande au conseil de modifier la façon de payer les journées de maladie;

ATTENDU QU'à partir du 1^{er} janvier 2016, les six (6) journées de maladie qui sont monnayables seront versées à l'employé dès la première paie de l'année;

ATTENDU QUE par la suite, si l'employé s'absente pour cause de maladie, ces journées seront sans solde;

ATTENDU QUE l'employé devra avoir utilisé ces six (6) journées monnayables avant d'avoir droit aux quatre (4) journées supplémentaires;

ATTENDU QUE cette procédure est à l'essai pour l'année 2016 et que si le résultat est concluant, elle sera intégrée au prochain guide d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que les six (6) journées de maladie monnayables soient payées lors de la première paie de l'année et que cette modification soit ajoutée au guide d'emploi afin d'améliorer la gestion du personnel.

Modification pour la prise des vacances annuelles

Première proposition

Monsieur François Leblanc propose que les employés aient droit à une période de vacances et que ces vacances devront être prises en semaine et non en journée ou à l'heure;

La proposition est rejetée puisque messieurs François Leblanc et Claude Mercier votent pour et monsieur Michel Lachapelle, mesdames Sophie Racette, Josyane Forest et Isabelle Marsolais votent contre.

Deuxième proposition

Madame Isabelle Marsolais propose que les employés aient droit à une période de vacances et que ces vacances devront être prises en semaine et non à la journée ou à l'heure et que les employés qui bénéficient de trois (3) semaines et plus et qui le désirent puisse, après acceptation par la directrice générale, se réserver cinq (5) jours pour des journées spécifiques;

ATTENDU QUE madame Sophie Racette et monsieur Michel Lachapelle votent contre la proposition et que messieurs François Leblanc et Claude Mercier ainsi que mesdames Josyane Forest et Isabelle Marsolais votent pour.

Résolution n° 379-2015

Modification pour la prise des vacances annuelles

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la prise de vacances dans le but d'améliorer la gestion du personnel,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à majorité des conseillers et conseillères d'accepter de modifier la procédure pour la prise de vacances selon la proposition de madame Isabelle Marsolais, soit que les vacances devront être prises en semaine et non à la journée ou à l'heure et que les employés qui bénéficient de trois (3) semaines et plus qui le désirent puisse, après acceptation par la directrice générale, se réserver cinq (5) jours pour des journées spécifiques, le tout dans le but d'améliorer la gestion du personnel.

Résolution n° 380-2015

Affectation des dépenses – Ponceau de la rue Sainte-Anne

ATTENDU QUE des travaux de réfection du ponceau ont eu lieu sur la rue Sainte-Anne;

ATTENDU QUE l'ensemble des dépenses pour ce projet est prévu au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE les dépenses seront affectées au fonds de roulement pour une période de 10 ans et remboursable dès janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que l'ensemble des dépenses pour les travaux sur le ponceau de la rue Sainte-Anne soit prévu au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques et cela pour une période de 10 ans le tout remboursable dès janvier 2016.

Résolution n° 381-2015

Tarifification pour la célébration d'un mariage

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques adopte un règlement sur la tarifification pour la célébration d'un mariage;

ATTENDU QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques est légalement formée afin de célébrer les mariages au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout à titre de célébrant;

ATTENDU QU'un montant forfaitaire de 200 \$ sera versé à la directrice générale pour le temps engagé ainsi que les frais de déplacement;

ATTENDU QUE le règlement n° 284-2015 prévoit un montant de 263 \$ plus des frais de 87,25 \$ lorsque le mariage n'est pas célébré à la mairie de Saint-Jacques, le tout plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que la directrice générale soit rémunérée pour les services rendus à titre de célébrant.

Résolution n° 382-2015

Demande de contribution financière – Moisson Lanaudière

ATTENDU QU'une demande de contribution financière est reçue de Moisson Lanaudière;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à la demande;

ATTENDU QU'une somme de 100 \$ sera remise à l'organisme à titre de contribution pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de verser à l'organisme Moisson Lanaudière la somme de 100 \$ à titre de contribution pour l'année 2015.

Résolution n° 383-2015

Achat de terrains sur la rue des Mésanges

ATTENDU QU'un projet est en cours pour le prolongement des rues Laurin et des Mésanges;

ATTENDU QUE cette résolution abroge la résolution n° 240-2015;

ATTENDU QUE cette dépense est prévue à même le règlement n° 250-2014;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lors de l'émission du certificat d'autorisation (C.A.), impose à la Municipalité de Saint-Jacques, un aménagement pour des bassins de rétention;

ATTENDU QUE la Municipalité doit acquérir une parcelle de terrain afin d'y aménager lesdits bassins de rétention;

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire un accès à partir de la nouvelle rue des Mésanges jusqu'à à rue Saint-Joseph;

ATTENDU QUE la Municipalité doit acquérir une parcelle de terrain afin de permettre cet accès;

ATTENDU QUE la Municipalité doit acquérir la nouvelle rue des Mésanges, laquelle est complètement aménagée;

ATTENDU QUE le terrain devant recevoir le bassin de rétention, le terrain devant servir d'accès à la rue Saint-Joseph et le terrain étant la rue des mésanges, appartiennent tous à Placement Coderre et Gaudet inc.;

ATTENDU QU'une facture de Placement Coderre et Gaudet inc. est acheminée à la Municipalité de Saint-Jacques pour l'achat des trois parcelles de terrains et que le prix demandé est réparti comme suit:

- Lot 5 635 149 (bassin de rétention):	210 000,00 \$
- Partie du lot 5 653 131 (accès rue Saint-Joseph):	18 256,50 \$
- Partie du lot 5 653 131 (rue des Mésanges):	0,00 \$
** Plus les taxes applicables	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents, d'accepter la facture de Placement Coderre et Gaudet inc. et d'autoriser l'achat des trois (3) parcelles de terrain pour une somme de 228 256,50 \$ (plus les taxes applicables).

D'ASSUMER les frais de notaire et d'arpentage et de nommer madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Claude Mercier, maire adjoint, pour signer tous les documents légaux relatifs à cet achat.

Résolution n° 384-2015

Accord de servitude à Hydro-Québec et Bell Canada

Prolongement des rues Laurin et des Mésanges

ATTENDU QU'un projet est en cours pour le prolongement des rues Laurin et des Mésanges;

ATTENDU QUE cette dépense est prévue à même le règlement n° 250-2014;

ATTENDU QUE la Municipalité a signé avec Hydro-Québec et Bell Canada une convention réseaux de distribution aériens/promoteur;

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du lot 3 584 336 devant être sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères d'accorder à Hydro-Québec et Bell Canada une servitude réelle et perpétuelle, laquelle servitude devant s'exercer uniquement à l'intérieur de l'assiette suivante:

IMMEUBLE 1

1- Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro TROIS MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT TRENTE SIX (ptie 3 584 336) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de MONTCALM.

Bornée et mesurant :

vers le SUD-EST par une partie des lots 3 025 146, 5 397 509, 5 397 508, 5 397 507, 5 397 506, 5 509 936, 5 509 935, 5 509 934, 5 509 933, 5 509 932, 5 509 931, 5 509 930, 5 509 929, 5 509 928, 5 509 927, 5 509 926, 5 509 925, 5 509 924, 5 509 923, 5 509 922, 5 509 921 et 5 509 920 sur des distances de huit mètres (8,00 m.) et deux cent soixante seize mètre et soixante-neuf centièmes (276,69 mètres), vers le SUD-OUEST par une autre partie du lot 3 584 336 sur une distance d'un mètre (1,0 mètre), vers le NORD-OUEST par une autre partie du lot 3 584 336 sur une distance de six mètres et cinquante centièmes (6,50 mètres), vers le SUD-OUEST par une autre partie du lot 3 584 336 sur une distance de sept mètres et cinquante centièmes (7,50 mètres), vers le NORD-OUEST par une autre partie du lot 3 584 336 sur une distance de trois mètres (3,00 mètres), vers le NORD-EST par une autre partie du lot 3 584 336 sur une distance de sept mètres et cinquante centièmes (7,50 mètres), vers le NORD-OUEST par une autre partie du lot 3 584 336 sur des distances de deux cent soixante-sept mètres et dix-neuf centièmes (267,19 mètres) et sept mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (7,99 mètres), vers le NORD-EST par une autre partie du lot 3 584 336 sur une distance d'un mètre (1,0 mètre).

Contient en superficie trois cent sept mètres carrés et deux dixièmes (307,2 mètres carrés).

Rattachement :

Le coin extrême EST de cette partie du lot 3 584 336 est situé à une distance de huit mètres (8,00 mètres) du coin extrême NORD du lot 5 397 509, cette distance étant mesurée vers le NORD-EST le long de la limite SUD-EST du lot 3 584 336.

D'ASSUMER les frais de notaire et d'arpentage pour l'ensemble du projet de servitude et de nommer madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Claude Mercier, maire adjoint, qui agiront à titre de signataires de tous les documents légaux relatifs à cet acte.

Résolution n° 385-2015

Résultat des soumissions

Déneigement et entretien des chemins d'hiver et des immeubles municipaux

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 août 2015, à 11 h 01;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Excavation Thériault inc. avec une offre de :

	Contrat de 3 ans	Contrat de 5 ans
Contrat de déneigement	1 138 960,59 \$	1 898 267,62 \$
Option B – Trottoirs	100 372,95 \$	167 288,27 \$
Total	1 239 333,54 \$	2 065 555,89 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire prioriser l'option B, soit les trottoirs;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire prioriser l'option du contrat de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'offre de Excavation Thériault inc. pour le déneigement et l'entretien des chemins d'hiver et des immeubles municipaux et d'ajouter l'option B (trottoirs) au présent contrat le tout pour une durée de 5 ans et pour une somme de 2 065 555,89 \$ (taxes incluses).

Que monsieur Pierre La Salle, maire et madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le contrat à intervenir entre les parties, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 386-2015

Honoraires professionnels - Travaux sur les rues Laurin et des Mésanges

ATTENDU QUE des travaux ont eu lieu sur les rues Laurin et des Mésanges;

ATTENDU QUE Solmatech inc. a procédé aux différents essais de laboratoire;

ATTENDU QU'une facture est reçue d'une somme de 4 130 \$ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 4 130 \$ (plus taxes applicables) à Solmatech inc. pour les essais de laboratoire dans le dossier des travaux sur les rues Laurin et des Mésanges.

Résolution n° 387-2015

Honoraires professionnels - Ponceau rue de la rue Sainte-Anne

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a mandaté Beaudoin Hurens dans le dossier du remplacement du ponceau de la rue Sainte-Anne;

ATTENDU QU'une facture est reçue pour les frais de surveillance des travaux, ainsi que l'analyse de la recommandation de paiement à l'entrepreneur;

ATTENDU QUE la somme de la facture est de 4 445 \$ (plus taxes applicables);

ATTENDU QUE les dépenses sont attribuées au fonds de roulement pour le projet du ponceau sur la rue Sainte-Anne, sur une période de 10 ans et cela dès janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 4 445 \$ à Beaudoin Hurens pour les frais de surveillance des travaux et l'analyse de la recommandation de paiement à l'entrepreneur dans le dossier du remplacement du ponceau de la rue Sainte-Anne.

Résolution n° 388-2015

Travaux d'urgence chemin du Bas-de-l'Église Nord - Réfection du ponceau

ATTENDU QUE des travaux de réfection du ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord doivent être effectués;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a dû, pour des raisons de sécurité, interrompre la circulation sur ledit ponceau;

ATTENDU QU'il est urgent de procéder dans ce dossier;

ATTENDU QU'une estimation des coûts est proposée par Beaudoin Hurens;

ATTENDU QUE deux méthodes de travail sont proposées afin de procéder à la réfection du ponceau;

ATTENDU QUE la Municipalité optera pour la méthode la plus économique soit un ponceau en TTOP, pour une estimation budgétaire de 156 208,78 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE l'ensemble des coûts de ce projet sera prévu à même le fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout sur une période de 10 ans et cela dès janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation Beaudoin Hurens et de procéder avec la méthode la plus avantageuse et la moins coûteuse pour la Municipalité de Saint-Jacques, soit un ponceau en TTOP.

Résolution n° 389-2015

Rémunération des officiers du Service de sécurité incendie

ATTENDU QU'il est présentement prévu à la politique salariale et au guide d'emploi des employés de la Municipalité de Saint-Jacques qu'une prime annuelle de 4 000 \$ est remise au directeur du service de sécurité incendie afin de couvrir l'assistance aux réunions ou rencontres;

ATTENDU QU'actuellement, le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Jacques doit travailler avec un logiciel, soit TARGET;

ATTENDU QUE cela ajoute des heures supplémentaires à la tâche du directeur;

ATTENDU QUE l'ancien directeur, soit monsieur Christian Marchand, effectuait ces tâches sur les heures normales du travail du service de la voirie, puisqu'il jumelait les deux fonctions.

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir la prime qui est versée annuellement pour le poste du directeur, du directeur adjoint ainsi que des lieutenants;

ATTENDU QUE la responsabilité du directeur, du directeur adjoint ainsi que des lieutenants est plus grande;

ATTENDU QUE le comité du service de sécurité incendie recommande que la prime annuelle soit bonifiée, soit :

- Directeur : 6 500 \$ /année
- Directeur adjoint : 2 250 \$ /année
- Lieutenants : 625 \$ /année

ATTENDU QU'un montant de 1 000 \$ sera versé au directeur à titre de compensation pour l'année 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir le taux horaire de ces postes;

ATTENDU QU'il y a lieu de recommander la hausse du taux horaire des postes du directeur, du directeur adjoint ainsi que des lieutenants;

- Directeur : Ajustement de 5 \$ /l'heure
- Directeur adjoint : Ajustement de 2,50 \$/l'heure
- Lieutenants : Ajustement de 1,25 \$/l'heure

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter l'ensemble de ces modifications au présent guide d'emploi de la Municipalité de Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de modifier le montant forfaitaire des postes du directeur, du directeur adjoint ainsi que des lieutenants qui est octroyé annuellement, ainsi que d'ajuster les taux horaires de ces postes à la hausse, tel que proposé;

QU'un ajustement selon le coût de la vie soit fait chaque année;

QUE ces modifications soient en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016, à l'exception du taux horaire du directeur qui lui sera effectif dès l'acceptation de cette résolution;

Que ces modifications soient modifiées dans le présent guide d'emploi de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 390-2015

Honoraires professionnels - Les entreprises Michel Maillé

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit préparer un devis pour l'achat d'une unité de secours pour son service de sécurité incendie;

ATTENDU QU'une offre de service est reçue de *Les entreprises Michel Maillé*;

ATTENDU QUE les coûts* sont :

- Première étape (devis et appel d'offres) : 2 000 \$
- Deuxième étape (analyse des soumissions et recommandation) : 1 500 \$
- Troisième étape (fabrication et suivi) : 1 500 \$

*plus taxes applicables et frais de déplacement, le tout selon l'entente déposée par Michel Maillé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de *Les entreprises Michel Maillé* pour les différentes étapes du projet d'achat d'une unité de secours pour le service de sécurité incendie.

Résolution n° 391-2015

Résultat des demandes de prix sur invitation

Cueillette des boues à l'usine de traitement des eaux usées 2015-2016-2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a demandé des prix sur invitation pour la cueillette des boues à l'usine de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est EBI Environnement inc. pour un prix de 37 \$/tonne et de 275 \$/levée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'offre de EBI Environnement inc. d'une somme de 37 \$/tonne et de 275 \$/levée pour la cueillette des boues à l'usine de traitement des eaux usées pour les années 2015, 2016 et 2017.

Résolution n° 392-2015

Honoraires professionnels - Travaux sur la rue Laurin

ATTENDU QUE WSP Canada inc. a été mandaté dans le projet des travaux sur la rue Laurin;

ATTENDU QU'une facture est reçue d'une somme de 5 250 \$ (plus taxes applicables);

ATTENDU QUE cette somme couvre les services professionnels jusqu'au 1^{er} août 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de verser la somme de 5 250 \$ (plus taxes applicables) à WSP Canada Inc pour les services professionnels rendus jusqu'en date du 1^{er} août 2015 dans le projet des travaux sur la rue Laurin.

Résolution n° 393-2015

Appel d'offres pour honoraires professionnels

Projet de réfection de l'usine d'épuration - Règlement n° 288-2015

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder à une réfection majeure de l'usine de traitement des eaux usées (volet du traitement des boues);

ATTENDU QUE les coûts reliés aux honoraires professionnels sont supérieurs à 100 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder par appel d'offres via SE@O;

ATTENDU QU'un comité sera formé afin d'analyser les résultats;

ATTENDU QU'un devis sera préparé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, procède à un appel d'offres pour le volet ingénierie dans le projet de réfection de l'usine de traitement des eaux usées (volet du traitement des boues).

Résolution n° 394-2015

Avis de motion - Règlement n° 286-2015

Achat d'une unité de secours pour le service de sécurité incendie

AVIS DE MOTION est donné par monsieur François Leblanc, qu'il présentera à une rencontre ultérieure, un règlement afin de modifier les dispositions relatives au règlement d'emprunt n° 286-2015 pour pourvoir à l'achat d'une unité de secours pour le service de sécurité incendie.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil lors de la présentation de cet avis de motion.

Résolution n° 395-2015

Embauche d'un inspecteur municipal - Monsieur Jean-Vincent Tanguay

ATTENDU QUE monsieur Jean-Vincent Tanguay a été embauché à titre de stagiaire en urbanisme en mai 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques et la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé partageront les services du nouvel inspecteur municipal;

ATTENDU QU'un protocole d'entente est intervenu entre les deux municipalités pour le partage de l'horaire et des frais;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal sera un employé de la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE le salaire sera de 21,72 \$/ l'heure, à l'embauche;

ATTENDU QU'une période de probation de six (6) mois est prévue;

ATTENDU QU'à la fin de la période de probation, un ajustement de 0,75 \$ / l'heure est prévu;

ATTENDU QUE les assurances collectives s'appliqueront après trois (3) mois;

ATTENDU QUE l'entrée en fonction du nouvel inspecteur municipal est prévue pour le 16 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'embaucher monsieur Jean-Vincent Tanguay à titre d'inspecteur municipal, le tout selon les conditions d'emploi qui sont stipulées à l'intérieur du guide d'emploi de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 396-2015

Avis de motion - Règlement n° 287-2015

Règlement à l'effet de modifier l'article 6 (terme) du règlement n° 280-2015 portant sur l'augmentation du fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Claude Mercier, qu'il présentera à une rencontre ultérieure, un règlement afin de modifier les dispositions relatives au règlement n° 280 2015 portant sur l'augmentation du fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil lors de la présentation de cet avis de motion.

Résolution n° 397-2015**Avis de motion - Règlement n° 288-2015****Réfection de l'usine de traitement des eaux usées**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Michel Lachapelle, qu'il présentera à une rencontre ultérieure, un règlement afin de modifier les dispositions relatives à la réfection de la station des eaux usées pour le volet traitement des boues.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil lors de la présentation de cet avis de motion.

Résolution n° 398-2015**Honoraires professionnels - Bancs des familles au parc des Cultures**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à la commande de bancs de parc aux noms des familles de la Municipalité;

ATTENDU QUE les familles participantes ont contribué à l'achat de leur banc;

ATTENDU QUE les bancs ont été réalisés et livrés à la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE le solde de la facture à payer est d'une somme de 6 825 \$ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 6 825 \$ (plus taxes applicables) à Les Ateliers Rosy pour la fabrication des bancs des familles au parc des Cultures.

Résolution n° 399-2015**Révision des honoraires professionnels - Agrandissement de la mairie**

ATTENDU QU'un projet d'agrandissement de la mairie est en cours;

ATTENDU QUE deux propositions ont été reçues pour le volet des ingénieurs;

ATTENDU QUE la firme Beaudoin Hurens a révisé la proposition d'honoraires professionnels afin d'inclure les trois volets (mécanique, électricité et structure);

ATTENDU QUE la proposition des honoraires professionnels pour le projet est de 21 000 \$ (plus taxes applicables);

ATTENDU QUE cette dépense fait partie intégrante du règlement n° 285-2015;

ATTENDU QUE cette résolution abroge les résolutions n°s 207-2015 et 289-2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de Beaudoin Hurens (dossier OS-15386 R1) d'une somme de 21 000 \$ (plus taxes applicables) pour les volets mécanique, électricité et structure dans le projet d'agrandissement de la mairie.

Résolution n° 400-2015**Participation du technicien en loisirs - Forum Tous pour eux**

ATTENDU QUE notre technicien en loisirs a été sollicité afin de participer au Forum Tous pour eux, qui aura pour but de faciliter le développement d'activités pour les enfants âgés entre 0 et 5 ans;

ATTENDU QUE *Avenir d'enfants* assumera les frais;

ATTENDU QUE le regroupement assumera le reste selon la politique en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que le technicien en loisirs de la Municipalité de Saint-Jacques puisse participer au forum qui se tiendra à Québec à l'hôtel Le Concorde les 3 et 4 novembre prochain.

Résolution n° 401-2015

Honoraires professionnels - Stationnement municipal au CCVC

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a mandaté la firme Beaudoin Hurens pour la préparation des plans et devis du projet d'aménagement d'un stationnement municipal au Centre culturel du Vieux-Collège;

ATTENDU QU'une facture est reçue de la firme Beaudoin Hurens d'une somme de 1 530 \$ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 1 530 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour l'analyse des soumissions du plus bas soumissionnaire conforme dans le projet d'aménagement d'un stationnement municipal au CCVC.

Résolution n° 402-2015

Correction de la résolution n° 317-2015 - Aménagement du Skate Park

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaménager le *Skate Park*;

ATTENDU QUE cette résolution abroge la résolution n° 317-2015;

ATTENDU QUE le projet sera réparti sur deux années soit une première partie en 2015 d'une somme de 6 420 \$ (plus taxes applicables) et une deuxième partie en 2016 d'une somme de 2 880 \$ (plus taxes applicables).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de Cimentier J.F. Migué inc.

Horeb (Pavillon Louis Cyr)

Le maire, Pierre La Salle, informe les citoyens que la Maison Horeb accueillera les résidents du Pavillon Louis-Cyr, centre de traitement des dépendances et de réinsertion sociale, autrefois de Saint-Jean-de-Matha, pour un essai de 3 mois.

Jamboree - Scout

Le maire, Pierre La Salle, informe les citoyens que la Maison Horeb accueillera des jeunes scouts à l'occasion du Jamboree les 10 et 11 octobre prochain.

Résolution n° 403-2015

Souper tournant de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm

ATTENDU QU'une invitation est reçue à la Municipalité de Saint-Jacques pour la première édition du souper tournant de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite encourager la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm;

ATTENDU QUE les profits de l'événement iront à l'organisme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques procédera à l'achat de deux billets pour l'événement;

ATTENDU QUE monsieur Pierre La Salle et monsieur Claude Mercier assisteront à l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat de 2 billets pour la première édition du souper tournant de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm et que les profits de l'événement seront remis à l'organisme.

Capsule du maire

Tous sont d'accord pour qu'une « Capsule du maire » soit préparée pour les citoyens. Ces capsules seront publiées sur la page Facebook et le site Internet de la Municipalité.

Résolution n° 404-2015

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 20 h 15.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre La Salle
Maire